



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exonération

Question écrite n° 102942

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les prélèvements sociaux opérés sur les pensions de retraite de personnes en situation de dépendance. Certaines personnes âgées, bien que dépassant le seuil d'exonération desdits prélèvements, peuvent malgré tout consacrer la quasi-totalité de leur pension de retraite au paiement des frais liés à leur perte d'autonomie, notamment pour l'hébergement et les soins. Appliquer les prélèvements sociaux sur les sommes qu'elles ont versées à ce titre peut les placer dans une situation délicate car cela diminue d'autant un reste à vivre déjà faible. Aussi, afin d'ouvrir le bénéfice de l'exonération de prélèvements sociaux à un plus grand nombre de seniors modestes, elle souhaiterait connaître son avis sur une possible déduction du revenu fiscal de référence de tout ou partie des frais engagés par les personnes retraitées au titre de leur dépendance, notamment lorsque le degré d'autonomie et leur ressources sont faibles.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102942

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1380

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)